

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BARDOS du 09 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, et le neuf avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sur la convocation de la Maire, Madame BEHOTEGUY Maïder, affichée et transmise par voie électronique le 04 avril 2024 et sous la présidence de cette dernière.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève - CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - - BIDART Thibault

**ÉTAIENT EXCUSÉS** : LAMOTE Jean-Baptiste - DIBON Odette -- ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - EYHERABURU Mélanie

**PROCURATION** : LAMOTE Jean-Baptiste à BEHOTEGUY Maïder, DIBON Odette à DULIN Geneviève, BERHOCOIRIGOIN Patrick à DIRIBARNE Lionel

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : DULIN Geneviève

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum est atteint, la Présidente de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Fixation des taux d'impositions pour l'année 2024 ;
- Attribution des subventions aux associations et autres personnes de droit privé ;
- Vote du Budget Primitif 2024 ;
- Demande de subvention programme voirie 2024 ;
- Sollicitation subvention aide au fonctionnement de la bibliothèque au Département ;
- Motion de soutien aux maires et élus locaux victimes d'agression.

## **0. Approbation du compte-rendu du 12 mars 2024**

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le compte-rendu de la séance du 12 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 13 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **1. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE**

Considérant que Mme la Maire doit rendre compte de l'usage qu'elle fait des délégations qu'elle a reçues du Conseil Municipal lors de sa séance du 9 juin 2020, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, elle porte à la connaissance de ses collègues les décisions qu'elle a prises dans ce cadre :

- la signature du devis de la SOCATP pour le remplacement du poteau incendie route de Bidache suite à un accident routier, pour un montant de 4 116,00 € TTC ;

- la signature du devis de KEIMA pour l'étude d'avant-projet relative aux travaux d'aménagement du bourg, de la voie verte RD 936 et du cheminement piéton/chaucidou R D253, pour un montant de 7 560,00 € TTC ;
- la signature du devis de l'entreprise BARETS Philippe pour le fauchage des accotements des voies communales de l'ensemble de la commune : fauche de sécurité au printemps (2/3 passes) / fauchage complet en été, pour un montant de 65,00 € TTC de l'heure ;
- la signature du devis de la société ESSOR pour l'achat de la vaisselle manquante au mur à gauche et au château, pour un montant de 1 752,36 € TTC ;
- la signature du devis de DULONG SARL pour l'achat de 66 ramelettes de papier A4 et A3 pour la mairie et l'école, pour un montant de 293,03 € TTC
- la signature du devis de la Compagnie des HUMANOPHONES pour l'atelier de musique et d'expression corporelle organisés par la ludo-médiathèque EIHARTZEA organisé en partenariat avec le BDP, pour un montant de 117,00 € TTC ;
- la signature du devis de la Compagnie NUKKU MATTI pour le spectacle « Le 4<sup>ème</sup> Neutrino » organisé par la ludo-médiathèque EIHARTZEA vendredi 4 octobre 2024 à l'occasion de la fête des sciences, pour un montant de 600,00 € TTC + frais de déplacement de 348,00 €.

## 2. Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024 qui restent donc à 30,29% pour la Taxe Foncière des Propriétés Bâties, à 69,55% pour la Taxe Foncière des Propriétés Non Bâties et à 17,50 % pour la Taxe d'Habitation, compte tenu de la revalorisation des bases annuelles devant générer des rentrées fiscales plus importantes cette année sans hausse des taux, et de l'augmentation des impôts votée par la CAPB impactant les foyers, commerces et entreprises.

*Les taux d'imposition 2024 sont fixés à l'unanimité.*

Pour : 16 voix (dont 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## 3. Attribution des subventions aux associations et autres personnes de droit privé

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer, au titre de l'année 2024, les subventions aux associations et autres personnes de droit privé dont les dossiers de demandes ont été étudiés en Commission Finances en collaboration avec les adjoints, comme ci-après ;
- de consacrer une enveloppe de 9 370,00 €, comprenant le solde 2023, à l'attribution des subventions de l'entente intercommunale ;
- de prévoir d'attribuer en cours d'année, aux associations qui en ont fait la demande, des subventions sous justificatif et après délibération du Conseil Municipal.

\* A l'article 6558

Tiers	Objet	Montant
BARDOZEKO XARNEGU IKASTOLA	Forfait pour 10 enfants de Bardos	10 000,00 €
BESKOITZEKO IKASTOLA	Forfait pour 3 enfants de Bardos	3 000,00 €

\* A l'article 65748

TIERS	OBJET	MONTANT

AEK	Subvention 2024	300.00 €
AHOZ <i>M. BALADE intéressé, sort de la salle au moment du vote</i>	Subvention 2024	500.00 €
BALL TRAP UR GORRI	Subvention 2024	1 000.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	Subvention 2024	200.00 €
BARDOZEN KANTUZ	Subvention 2024	500.00 €
BIDACHE SPORT FOOTBALL	Subvention 2024	500.00 €
BIDACHE SPORT NATATION	Subvention 2024	750.00 €
BIZI KANTUZ	Subvention 2024	1 000.00 €
BOBINES RURALES	Subvention 2024	500.00 €
CLUB BETHI AINTZINA	Subvention 2024	1 000.00 €
COMITE DES FETES	Subvention 2024	8 000.00 €
DES CORPS ET DECORS	Subvention 2024	300.00 €
ESSOR CYCLISTE BASQUE	Subvention 2024	250.00 €
FOYER RURAL DE SAMES - BASKET	Subvention 2024	500.00 €
FOYER DE JEUNES ET EDUCATION POPULAIRE	Subvention 2024	6 200.00 €
GURE IRRATIA	Subvention 2024	250.00 €
HANDISPORT PAYS BASQUE	Subvention 2024	300.00 €
HEMEN	Subvention 2024	200.00 €
IHESALDI	Subvention 2024	200.00 €
IKAS BI	Subvention 2024	200.00 €
IRULEGIKO IRRATIA	Subvention 2024	100.00 €
JEUNES SAPEURS-POMPIERS D'URT	Subvention 2024	300.00 €
KANALDUDEKO LAGUNAK	Subvention 2024	100.00 €
MEDIABASK	Subvention 2024	100.00 €
SOCIETE DE CHASSE L'ELAN <i>M. LEMBEYE, intéressé, sort de la salle au moment du vote</i>	Subvention 2024	1 100.00 €
UHALDEAN <i>M. BALADE, intéressé, sort de la salle au moment du vote</i>	Subvention 2024	6 000.00 €
USB BARDOS <i>M. DIRIBARNE Lionel, auquel M. BERHOCOIRIGOIN, intéressé, a donné procuration, s'abstient de voter pour son compte</i>	Ecole de rugby 2024	12 500.00 €
	Subvention 2024	12 500.00 €
VAL D'ADOUR MARITIME	Subvention 2024	100.00 €
XARNEGU PASTORALA	Subvention 2024	5 000.00 €

*L'attribution des subventions aux associations et autres personnes de droit privé au titre de l'année 2024 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

Pour : 15 voix pour tous les tiers excepté pour AHOZ (14 voix), Société de chasse l'Elan (14 voix), UHALDEAN (14 voix), US BARDOS (14 voix)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (Joël OYHENART quitte la salle avant le vote)

Non votants : 0

#### 4. Vote du Budget primitif 2024

La Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (*hors dépenses de personnel*), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au

contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la Maire à procéder à ce type de virements et d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2024 :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses : 3 090 962,10 €	Dépenses : 1 849 808,99 €
Recettes : 3 090 962,10 €	Recettes : 2 347 069,06 €
- soit un budget total de :	
<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses : 3 090 962,10 € (dont 0,00 € de RAR)	Dépenses : 2 826 917,00 € (dont 977 108,01 € de RAR)
Recettes : 3 090 962,10 € (dont 0,00 € de RAR)	Recettes : 2 826 917,00 € (dont 479 847,94 € de RAR)

*Les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 sont approuvées à l'unanimité.*

Pour : 15 voix (dont 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## 5. Demande de subvention programme voirie 2024

La Maire s'étant retirée, le 1er Adjoint au Maire en charge de la voirie propose au Conseil Municipal d'approuver le dossier de demande de subvention, élaboré par la mairie avec le concours du service voirie de l'APGL, comprenant la liste des voies qui feront l'objet des travaux, les montants et le plan de financement prévisionnel pour une dépense globale évaluée à 154 001,79 € HT qui sera présentée au Conseil Départemental. Les voies retenues sont les chemins de Basteretch, du Pont des Arroques, du Pont de l'Aran, de Larroude direction pont de l'Aran, du Moulin de Garrate, de Jaureguy, d'Ithurriague, de Harandi, d'Ascarat, d'Harizmendi, de Larceveau, de Bordenave, auxquelles s'ajouteront du busage secteur Amestoy et du curage de fossés.

*Le dossier de demande de subvention pour le programme voirie 2024 à présenter au Conseil Départemental est approuvé à l'unanimité.*

Pour : 13 voix (dont 2 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## 6. Demande de subvention pour l'aide au fonctionnement de la médiathèque

Il est proposé au Conseil municipal :

- de solliciter une aide au fonctionnement de la médiathèque de BARDOS dans le cadre de l'aide aux programmes d'animation culturelle proposée par le Département des Pyrénées-Atlantiques, d'un montant de 2 000 € (*plafond d'une subvention de 50% des dépenses subventionnables*) pour un montant de dépenses total de 15 720,00 €, pour le projet culturel 2024 de la médiathèque de BARDOS ;
- d'autoriser la Maire à signer tout document se référant à cette affaire.

*La demande de subvention pour l'aide au fonctionnement de la médiathèque auprès du Département est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **7. Motion de soutien aux Maires et élus locaux victimes d'agression**

Il est proposé au Conseil municipal, qui se félicite de l'adoption définitive jeudi 14 mars 2024 de la proposition de loi renforçant la sécurité des élus locaux et la protection des maires (*répression pénale de l'atteinte à la vie privée des candidats à un mandat électif public, octroi automatique de la protection fonctionnelle aux maires et adjoints victimes de violences, de menaces ou d'outrages qui en font la demande...*), :

- de condamner avec fermeté les violences inacceptables, en hausse de près de 15% entre 2022 et 2023, exercées sur les élus et les agents publics ;
- d'apporter son soutien aux actions engagées par l'Association des Maires de France ainsi que les partenariats récemment engagés avec France Victime et le ministère de l'Intérieur, la Police Nationale et la Gendarmerie ;
- d'apporter son soutien aux maires et élus locaux des Pyrénées-Atlantiques victimes d'agressions physiques, verbales ou qui subissent des faits de harcèlement même non caractérisés mais qui les impactent dans le bon exercice de leur mandat ;
- d'inviter tous les élus et citoyens à poursuivre l'exercice de ce mandat de manière paisible et partagée, pour que l'action publique locale se fasse en faveur des services de proximité et au profit de la cohésion et du bien vivre ensemble.

*La motion de la commune de Bardos pour le soutien aux maires et élus locaux victimes d'agression en cours de mandat est approuvée à l'unanimité.*

Pour : 15 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

## **8. Questions diverses**

Jugeant l'heure trop avancée pour aborder les questions diverses, la Maire propose d'ajourner la séance et d'aborder celles-ci lors d'une prochaine réunion de travail.

♦ ♦ ♦

La Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00H00.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de DCM\_2024\_018 à DCM\_2024\_023.

La secrétaire de séance,

Geneviève DULIN

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY



